

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT DES AFFAIRES– PARCOURS CONTRATS D’AFFAIRES ET DROIT DU MARCHE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « droit des affaires », parcours « contrats d'affaires et droit du marché »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
SAUTONIE-LAGUIONIE	Laura	PR	Technique contractuelle – Sûretés et gestion du risque d'insolvabilité – Régime général des obligations.
<i>Membres du jury :</i>			
SKRZYPNIAK	Hélène	MCF	Droit du numérique. Droit de l'immatériel
FRELETEAU	Barbara	MCF	Régime général des obligations
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
WICKER	Guillaume	MCF	Régime général des obligations
JALICOT	Camille	MCF	Droit des contrats internationaux
FONGARO	Eric	PR	Droit international privé des contrats

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU  
Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Directeur du collège DSPEG